

| | |
|-------------------|--|
| Rubrique 1 | Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise |
| 1.1 | Identificateur de produit |
| | Nom commercial Aquabac XT |
| | Synonyme |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées |
| | Utilisation Traitement des gîtes larvaires de moustiques. |
| | Utilisations déconseillées |
| 1.3 | Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité |
| | Producteur CERA |
| | Adresse Rue de Saint-Pétersbourg 16 75008 Paris, France |
| | Téléphone +33 (0)1 40 08 00 81 |
| | E-mail j.aspirot@cerathrine.com |
| | Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG |
| | Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse |
| | Téléphone +41 (0)62 917 5005 |
| | E-mail sales@biocontrol.ch |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence |
| | Téléphone 145 (Tox Info Suisse) |
| Rubrique 2 | Identification des dangers |
| 2.1 | Classification de la substance ou de la préparation |
| | Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/2008 [CLP]. |
| 2.2 | Éléments d'étiquetage |
| | EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau. Tenir hors de portée des enfants. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. EUH208 - Contient 1,2 benzisothiasole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. |
| 2.3 | Autres dangers |
| | La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006. La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006. |
| Rubrique 3 | Composition/informations sur les composants |
| 3.1 | Substances |
| | Ce produit est une préparation |
| 3.2 | Préparations |
| | <i>Bacillus thuringiensis israelensis</i> 8% Aucun ingrédient dangereux selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 2008 [CLP] |

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Remarques générales | En cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. |
| Après inhalation | En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. |
| Après contact avec la peau | Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. |
| Après contact avec les yeux | Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. |
| Après ingestion | Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|-----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction: | Agents chimiques secs, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée ou brouillard d'eau |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Jet d'eau |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.
Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Types de conditionnements recommandés : Bidons
Matériaux de conditionnement appropriés : PEHD

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Type de gants conseillés: latex naturel, caoutchouc nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), PVC (polychlorure de vinyle), caoutchouc butyle (copolymère isobutylène-isoprène).
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'expositions, porter une protection respiratoire.

Risques thermiques

Aucun.

Autres

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------|---|
| Etat physique | Liquide Fluide, légèrement ambré à brun |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | non déterminé |
| Valeur du pH | 4.5-5.5 |
| Point de fusion | non déterminé |
| Point d'ébullition | non déterminé |
| Point d'inflammation | non déterminé |
| Taux d'évaporation | non déterminé |
| Inflammabilité | Non déterminé |

| | |
|---|---------------------|
| Limite inférieure et supérieure d'explosibilité | non déterminé |
| Pression de vapeur (20 °C) | Non concerné |
| Densité de vapeur | non déterminé |
| Densité | 1.04-1.12 |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau | Diluable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non déterminé |
| Température d'auto-allumage | non déterminé |
| Température de décomposition | non déterminé |
| Viscosité | 600-1200 cPs (25°C) |
| Propriétés explosives | Non déterminé |
| Propriétés comburantes | Non déterminé |

9.2 Autres informations

aucun

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter

Le gel, l'exposition à la lumière, la chaleur

10.5 Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------|--|
| Toxicité aiguë | CL50 (rat – 4h) >10 mg/L air DL50 (orale – souris) > 5000 mg/kg DL50 (dermale – rat) >5000 mg/kg |
|----------------|--|

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| Poissons | CL50 (96h) >370 mg/L |
| Invertébrés | Pas de donnée disponible |
| Algues/plantes aquatiques | Pas de donnée disponible |
| Autres organismes | Oiseau: CL50 >3077 mg/kg |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|---------------------------------|
| Dégradabilité abiotique | Aucune donnée n'est disponible. |
| Dégradabilité physique et photochimique | |
| Biodégradation | |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau Non applicable. La substance est non pathogène pour les organismes non cibles.
Facteur de bioconcentration

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement Aucune donnée n'est disponible.
Tension superficielle
Adsorption/lixiviation

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et ne contient pas des substances PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
Transport maritime Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
Transport aérien Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Aucune donnée n'est disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne

représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Date

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
01.04.2022